

DÉLIBÉRATION N° 2025 /001

AFP de Massat - Le Port
Séance du 13 février 2025

Date convocation :

04/02/2025

Nombre de membres :

en exercice : 11

présents : 8

représentés : 1

votants : 9

exprimés : 9

pour : 9

contre : 0

abstention : 0

L'an deux mille vingt cinq, le treize février à 9 heures 30, le Conseil Syndical de l'AFP de Massat Le Port régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier CASTEL, Président.

Présents : Noëlle MORALES, Suzanne RINGENBERG, Michel ZENTKOWSKI, Serge LOUBET, Michel FRANCESCONI, Bernard VIPREY, Didier CASTEL, Irénée LOUBET.

Représentés : Serge CABAU (Michel ZENTKOWSKI).

Excusés : Alain SABLE-FOURTASSOU, Andréas GRUNDEL.

Absents :

Secrétaire de séance : Noëlle MORALES

Objet : RENOUELEMENT ADHÉSION A UN ORGANISME DE CERTIFICATION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE 2025

Monsieur le président explique que la certification en Bio via Certisud en 2024 s'est bien déroulée avec un contrôle en mai 2024.

Pour la certification en 2025, le contrat est renouvelable par tacite reconduction pour une période de 12 mois.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide :

- De continuer l'adhésion à Certisud, organisme de certification en Agriculture Biologique.
- De donner procuration au président pour signer tous les documents afin de maintenir cette certification.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dits.

Publié et expédié à la Sous Préfecture de Saint Giron le

REÇU

11 MARS 2025

**LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS**

Didier CASTEL,
Président

**Association Foncière Pastorale
de MASSAT LE PORT 0932**

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

DÉLIBÉRATION N° 2025 / 002

**AFP de Massat - Le Port
Séance du 13 février 2025**

Date convocation :	L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à 9 heures 30, le Conseil Syndical de l'AFP de Massat - Le Port régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur Didier CASTEL, Président.
04/02/2025	
Nombre de membres :	Présents : Noëlle MORALES, Suzanne RINGENBERG, Michel ZENTKOWSKI, Serge LOUBET, Michel FRANCESCONI, Bernard VIPREY, Didier CASTEL, Irénée LOUBET.
en exercice : 11	Représentés : Serge CABAU (Michel ZENTKOWSKI).
présents : 8	Excusés : Alain SABLE-FOURTASSOU, Andréas GRUNDEL.
représentés : 1	Absents :
votants : 9	Secrétaire de séance : Noëlle MORALES
exprimés : 9	
pour : 9	
contre : 0	
abstention : 0	

Objet : Délégation du Président – Embauche saisonniers.

Monsieur le Président informe le bureau de la nécessité d'embaucher des saisonniers, pâtres et ouvriers clôtures, pour l'estive 2025.

Le bureau de l'AFP ouïe l'exposé, décide d'accorder une délégation à monsieur le Président afin qu'il puisse :

- examiner les candidatures ;
- recevoir les candidats ;
- signer tous les documents nécessaires à l'embauche.

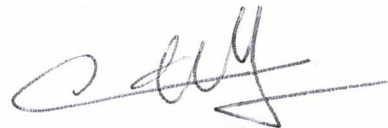
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dits.

Publié et expédié à la Sous Préfecture de Saint Girons le

REÇU
11 MARS 2025
LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS

Le Président,
Didier CASTEL

Association Foncière Pastorale
de MASSAT LE PORT 0932



Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

DÉLIBÉRATION N° 2025/ 003

AFP de Massat - Le Port
Séance du 13 février 2025

Date convocation : 04/02/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à 9h30 le Conseil Syndical de l'AFP de Massat - Le Port régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur Didier Castel, Président.
Nombre de membres :	
en exercice : 11	Présents : Suzanne RINGENBERG, Irénée LOUBET, Michel ZENTKOWSKI, Bernard VIPREY, Michel FRANCESCONI, Serge LOUBET, Noëlle MORALES, Didier CASTEL
présents : 8	Représentés : Serge CABAU représenté par Michel ZENTKOWSKI,
représentés : 1	Excusés : Alain SABLE-FOURTASSOU, Andréas GRÜNDEL.
votants : 9	Absents :
exprimés : 9	Secrétaire de séance : Noëlle MORALES
pour : 9	
contre : 0	
abstention : 0	

Objet : Embauche de pâtres à temps complet pour la saison 2025.

Monsieur le Président informe le bureau de la nécessité de procéder à l'embauche de quatre pâtres, à temps complet (42 heures) afin de garder les troupeaux sur les estives, du 01 juin au 30 septembre 2025.

Le bureau de l'AFP ouïe l'exposé de monsieur le Président et décide de procéder à l'embauche, à compter du 1er juin 2025 jusqu'au 30 septembre 2025 pour les estives, rémunérés selon la grille des salaires de la Convention Collective de travail du 18 juin 1979 concernant les Exploitations Agricoles de l'Ariège, avenant n° 102 du 29 janvier 2020, article 61, salaires à partir du 1^{er} juillet 2020 ou, si elle est plus avantageuse pour les salariés, la Convention Nationale Production agricole/CUMA du 15 septembre 2020.

Ils auront pour fonction :

- le gardiennage des troupeaux sur les estives comme énuméré dans le contrat de travail saisonnier.

Les membres du bureau de l'AFP après délibération sont d'accord avec les propositions de monsieur le Président. Le Président est mandaté :

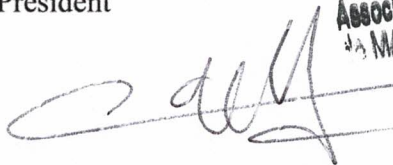
- pour signer tous les documents qui se rapportent à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dits.

Publié et expédié à la Sous Préfecture de Saint Giron le

REÇU
11 MARS 2025
LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS

Didier CASTEL
Président



Association Foncière Pastorale
de MASSAT LE PORT 0932